

**SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES**  
**COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024 EN VISIO « LIEN TEAMS »**  
**DE 18 H 00 à 20 H 00**

**DELIBERATION N° 2024 – 19**

**Objet : DELIBERATION R.H. : COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 2023 – 41 DU POSTE DE CHEF DE SERVICE PASS PASS ET ACUTALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Frédéric LETURQUE (avec le pouvoir de Maxime CABAYE), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mme Paulette JUILIEN PEUVION (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Adrien NAVE, Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jean-Roger BERRIER), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Me Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Bruno CHRETIEN), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Marc THOMAS (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Olivier ENGRAND (avec le pouvoir de Jean – François MONTAGNE), Mme Christine PÉRARDEL GUICHARD, (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Patricia ADMONT), Mr Christian LEROY (avec le pouvoir d'Étienne PÉRIN), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Julien QUENESSON), Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ (avec le pouvoir de Benoît WASCAT), Michel MAILLARD (avec le pouvoir de Claude HEGO), Mme Virginie DECROIX CARON (avec le pouvoir de Hervé NAGLIK).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Claire MARAIS BEUIL, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean - Roger BERRIER, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr Julien QUENESSON, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Pascal DEMONT, Mr Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PÉRIN, Mme Patricia ADMONT, Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Michel SEROUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Benoît WASCAT, Hervé NAGLIK.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien NAVE / Madame Bérandère COURTY.

**Votes Pour : UNANIMITE**  
**Ne participent pas au vote : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Votes Contre : 0**

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

## COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024

DE 18 H 00 à 20 H 00

### Délibération N° 2024 – 19

**Objet : Actualisation RH : Complément à la délibération 2023 – 41 du poste de Chef de Service Pass Pass et Actualisation du tableau des effectifs.**

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Christophe Coulon, son président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu le ROB présenté le 22 février 2024,

Vu le Budget Primitif 2024 adopté ce jour,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2°;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 et le Code Général de la Fonction Publique en vigueur depuis le 1er Mars 2022, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la décision n°2019-790 DC du 1er août 2019 du Conseil Constitutionnel relative à la conformité de cette loi (JO du 07/08/2019),

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics ;

Vu la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale (JO du 29/02/2020) et à la création de corps transitoires éligibles au RIFSEEP,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels paru au journal officiel du 21/12/2019,

Vu les Statuts révisés du Syndicat Hauts-de-France Mobilités du 19 juin 2023 et l'arrêté préfectoral statutaire du 13 novembre 2023,

Vu la délibération n° 2023-41 du 13 novembre 2023, relative au tableau des effectifs,

Vu la délibération n°2024-15 du 22 février 2024, relative au tableau des effectifs,

Considérant les Lignes Directrices de Gestion du Syndicat approuvés par le Comité Technique le 12 mai 2023 et l'arrêté d'adoption signé par le Président le 16 juin 2023 ;

Considérant les ressources existantes au sein du syndicat et l'organigramme tel que présenté et voté dans la délibération n°2021-05 et modifié suite à la délibération 2024-15,

Considérant l'élargissement du périmètre des missions du syndicat, l'évolution des missions et l'impact du numérique sur leur exécution et les nécessités de service,

Considérant les actualités RH sur l'exercice 2024 telles que décrites dans la fiche explicative, et notamment l'unique candidature reçue sur les derniers postes publiés des deux grades des Attachés et des Ingénieurs

## DECIDE

- De compléter la délibération n°2023-41 du 13 novembre 2023, qui crée un poste de « Chef de Service Pass Pass et Usages Numérique » du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux, au grade d'Ingénieur territorial, par l'ouverture aux non-titulaires,
- De prévoir qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 et de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- De fixer sa rémunération selon l'échelle indiciaire des Ingénieurs territoriaux, entre les indices Majorés 390 à 830 (indice brut 444 à 1027), et de prévoir que ce poste s'effectuera sur un temps complet d'une durée de 35 heures hebdomadaires, au vu des crédits inscrits au BP 2024,
- De modifier en ce sens le tableau des effectifs joint à la présente délibération et de l'actualiser selon les considérants et les décisions de la présente délibération

## AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Christophe COULON

Annexes :

- Tableau des effectifs adoptés le 22 février 2024
- Tableau des effectifs soumis au vote le 27 Mars 2024
- Fiche explicative à la délibération 2024 - 19

**Tableau des effectifs adopté le 22 février 2024 (Annexe à la délibération 2024-15)**

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
<b>POSTES POURVUS AU 13 NOVEMBRE 2023</b>						
<b>Filière Administrative</b>						
Une Ass de Direction	Adj't Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire_MAD
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Un.e chargé.e de Mission Covoiturage	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un.e chargé.e de Mission « Coordinateur des nouvelles AOM »	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un chef de service ou chef de pôle PassPass	Attaché	A	1	1	complet	Fin de CDD au 02/08/24
Un-e Directeur/trice Général Ad.	Directeur T.	A	1	1	complet	Titulaire-MAD
<b>Filière Technique</b>						
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
Un.e chargé.e de Mission PPass	Ingénieur	A	1	1	complet	Titulaire
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un Directeur Général	Ingénieur en Cf cl normale	A	1	1	complet	CDI
<b>POSTES A POURVOIR</b>						
Un.e chargé.e de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
2 Techniciens Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Contractuel ou titulaire
Un.e chargé.e de Mission «Services de Mobilités »	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
Un.e Chargé.e de Mission Passpass.fr	Attaché	A	0	0	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché	A	1	0	complet	Fin De CDD le 04/02/2022
Responsable budgétaire et financier et comptable	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire
Un-e Directeur/trice Général Ad.	Attaché Hors Cl	A	0	0	complet	Titulaire
Un chef de service Pass Pass & Usages Numériques	Ingénieur	A	1	0	complet	Fonctionnaire ou CDD art 3.3.2
<b>POSTES A CREER</b>						
Un.e Assistant.e Gestion Ad & Fin	Adjoint Ad	C	1	0	complet	Fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
<b>POSTES A SUPPRIMER (sous réserve avis du CTPI)</b>						
Un chef de service ou chef de pôle PP	Attaché	A	-1	0	complet	Fin au 02/08/2024
<b>TOTAL POSTES AU BUDGET</b>			<b>13</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES A SUPPRIMER</b>			<b>01</b>	<b>01</b>		
<b>TOTAL POSTES POURVUS</b>			<b>-</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES A POURVOIR</b>			<b>00</b>	<b>03</b>		
<b>TOTAL POSTES A CREER</b>			<b>01</b>	<b>01</b>		
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>			<b>19</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES au BP2024</b>			<b>13</b>	<b>11</b>		

**Tableau des effectifs soumis au vote le 27 mars 2024 (Annexe à la délibération 2024-19)**

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
<b>POSTES POURVUS AU 22 FEVRIER 2024</b>						
<b>Filière Administrative</b>						
Une Ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire_MAD
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
	pp 1ère cl				complet	Titulaire
Une Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	
Un.e chargé.e de Mission Covoiturage	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un.e chargé.e de Mission « Coordinateur des nouvelles AOM »	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un chef de service ou chef de pôle PassPass	Attaché	A	1	1	complet	Fin de CDD au 02/08/24
Un-e Directeur/trice Général Ad.	Directeur T.	A	1	1	complet	Titulaire-MAD
<b>Filière Technique</b>						
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
Un.e chargé.e de Mission PPass	Ingénieur	A	1	1	complet	Titulaire
					complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	CDI
Un Directeur Général	Ingénieur en Cf cl normale	A	1	1	complet	
<b>POSTES A POURVOIR</b>						
Un.e chargé.e de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
2 Techniciens Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Contractuel ou titulaire
Un.e chargé.e de Mission «Services de Mobilités »	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
Un.e Chargé.e de Mission Passpass.fr	Attaché	A	0	0	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché	A	1	0	complet	Fin De CDD le 04/02/2022
Responsable budgétaire et financier et comptable	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire
Un-e Directeur/trice Général Ad.	Attaché Hors Cl	A	0	0	complet	Titulaire
Un chef de service Pass Pass & Usages Numériques	Ingénieur	A	1	0	complet	Fonctionnaire ou CDD art 3.3.2
Un.e Assistant.e Gestion Ad & Fin	Adjoint Ad	C	1	0	complet	Fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
<b>POSTES A CREER</b>						
Aucun poste à créer						
<b>POSTES A SUPPRIMER (sous réserve avis du CTPI)</b>						
Un chef de service ou chef de pôle PP	Attaché	A	-1	0	complet	Fin au 02/08/2024
<b>TOTAL POSTES AU BUDGET</b>			<b>13</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES A SUPPRIMER</b>			<b>01</b>	<b>01</b>		
<b>TOTAL POSTES POURVUS</b>			<b>-</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES A POURVOIR</b>			<b>00</b>	<b>03</b>		
<b>TOTAL POSTES A CREER</b>			<b>01</b>	<b>01</b>		
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>			<b>19</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES au BP2024</b>			<b>13</b>	<b>11</b>		

## Fiche explicative à la délibération n°2024-19

La délibération 2024 - 19 est présentée ce jour afin de compléter la délibération n°2023-41, en élargissant le recrutement du futur « Chef de Service Pass Pass et Usages Numérique », par l'ouverture aux non-titulaires, selon l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 et de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

En effet, suite à une récente mutation externe de la Chargée de mission Pass Pass, et à la publication du poste vacant, du grade des Ingénieurs, notre syndicat n'a reçu qu'une seule et unique candidature, malgré les 3 mois de délai de publication de l'offre.

La délibération 2023-41 ne précisant pas l'ouverture de poste aux contractuels, il est donc jugé plus prudent d'élargir les candidatures aux non-titulaires. Le tableau des effectifs de la délibération 2023-41 et 2024-15 du 22 février prévoyait déjà cet élargissement.

Le tableau des effectifs en annexe de cette délibération 2024-19 ne modifie pas la configuration des postes existants, et tient compte de l'actualisation du vote du 22 février 2024 (Création de poste Assistant-e Administratif et financier du 22 février 2024) désormais inscrit en poste à pourvoir.